



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 16 décembre 2008

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
CI Financial Income Fund (CIX.UN)
Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que CI Financial Income Fund (le fonds CI) a annoncé le 15 octobre 2008 que son conseil des fiduciaires a approuvé la réorganisation du fonds CI en une société par actions, CI Financial Corp. (CI Corp) .

Le plan proposé sera soumis à l'approbation des détenteurs d'unités et de diverses instances. À la clôture du plan d'arrangement, ces détenteurs recevront pour chaque unité de fonds du fonds CI une action ordinaire de CI Corp.

L'assemblée spéciale des détenteurs d'unités du fonds CI est prévue pour le 19 décembre 2008 et la réorganisation devrait être complétée pour la fin de l'année fiscale 2008.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Louise Leclair, analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les membres compensateurs de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques

Circulaire no : 243-2008